
Lettre du représentant Carrier près l'armée de l'Ouest relatant la fête de la Raison célébrée à Nantes, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Jean-Baptiste Carrier

Citer ce document / Cite this document :

Carrier Jean-Baptiste. Lettre du représentant Carrier près l'armée de l'Ouest relatant la fête de la Raison célébrée à Nantes, lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 329-330;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39575_t1_0329_0000_3;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39575_t1_0329_0000_3)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

des prêtres et des despotes et qu'ils ne peuvent être pratiqués que par des fourbes ou des ignorants;

Considérant que le peuple français, devenu libre et républicain par l'énergie de son courage, ne tarderait pas à retomber dans ses anciens fers s'il n'avait la sagesse d'abdiquer ces cultes et d'oublier leurs vaines et ridicules cérémonies.

Arrête, à l'unanimité, qu'il renonce à toutes espèces de cultes religieux auxquels il substitue celui de la raison et de la philosophie qu'il suivra désormais.

Arrête en outre que copies du présent arrêté seront envoyées au district, à la municipalité et aux Sociétés populaires de cette commune, même à la Convention nationale. Et ont les membres, signé.

Pour copie conforme au registre :

C. MÉCHIN, pour l'absence du secrétaire.

Carrier, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, écrit de Nantes qu'on y a célébré la fête de la dernière décade de brumaire, avec cette simplicité touchante, mais avec cet enthousiasme ravissant qu'inspire l'amour de la liberté; que les bustes de Marat et Lepeletier y ont été portés, qu'un autodafé des dépouilles de la superstition, et des paperasses de l'ancien régime, y a été allumé par un vieillard; que les cris de : *Vive la République! vive la Montagne!* se sont fait entendre avec force; il ajoute que partout le peuple aime la liberté; qu'elle est gravée dans son cœur par la main de la nature : il ne faut que savoir en développer l'élan pour l'élever à la hauteur de la Révolution.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Carrier (2).

Carrier, représentant du peuple français, près l'armée de l'Ouest, à la Convention nationale.

« Nantes, le 1^{er} jour de brumaire (sic) (3), l'an II de la République, une, indivisible et impérissable.

« Citoyens mes collègues,

« Enfin la raison triomphe et les préjugés disparaissent. On a célébré à Nantes la dernière décade de brumaire avec cette simplicité touchante, mais avec cet enthousiasme ravissant qu'inspire l'amour de la liberté.

« Des vétérans ont ouvert la marche, portant un faisceau de piques, ils étaient suivis d'un groupe de femmes, de vieillards et d'enfants.

« Suivait la déclaration des droits de l'homme portée par des sans-culottes, suivis d'une musique guerrière et nationale.

« Plusieurs femmes, portant des cornes d'abon-

dance, entourées d'enfants qui semblaient recevoir leurs dons, offraient un spectacle simple mais intéressant.

« Une charrue contenait un vieillard tenant dans ses mains une gerbe de blé, ayant à ses côtés des petits sans-culottes et foulant à ses pieds tous les livres des anciens mensonges, des titres de noblesse, de fanatisme et d'aristocratie.

« D'autres enfants portaient, autour de la charrue, les instruments de l'agriculture; le vieillard tenait en main le bout d'un grand ruban tricolore qui entrelaçait également les présidents de toutes les administrations et celui de la Société populaire de Vincent-la-Montagne; le consul d'un peuple allié, un de nos frères anglo-américains, portait l'autre bout du ruban. Cette réunion suivait et entourait la charrue.

« Le buste de Marat, porté par un municipal des campagnes, accompagné du peuple marchant sans distinction, suivait immédiatement. Le buste de Le Peletier était porté ensuite dans les mêmes dispositions.

« Un groupe représentant la destruction du fanatisme paraissait immédiatement; des sans-culottes y portaient des évêques, des madones, des saints de toutes les couleurs renversés du haut en bas; des citoyens portaient des torches pour allumer le feu patriotique qui allait les consumer.

« Un membre de chaque administration, un sans-culotte officier et un sans-culotte soldat, se tenant par le bras, marchaient sans distinction de rang.

« Ce rassemblement était partagé par de petits groupes de saints renversés et entourés de tambours. La marche était terminée par le peuple en masse. Arrivé à la colonne de la liberté, elle a été entourée par les sans-culottes et l'on a entonné l'hymne de la liberté, au son de la musique nationale.

« Arrivé à la place du département où un bûcher était préparé, le vieillard est descendu de sa charrue, entouré des petits enfants, a allumé cet autodafé nouveau qui recevait les saints, les évêques, les madones et toutes les paperasses de l'ancien régime que les sans-culottes y jetaient à l'envi.

« Au moment où le feu consumait ces vestiges de la tyrannie et du fanatisme, le peuple a entouré une montagne élevée vis-à-vis le bûcher. Au pied de cette montagne était un marais fangeux qui a été foulé par les pieds des républicains. Sur cette montagne ont été déposés tous les signes de la Révolution portés dans la fête. Le peuple surtout a fixé ses regards sur le tableau de l'assassinat de Marat qui était à l'un des côtés de la montagne et sur le tableau de l'assassinat de Le Peletier, qui était à l'autre côté. Des discours à la mémoire de Marat ont été prononcés par le président de la Société populaire et celui du département, l'air a retenti des cris mille et mille fois répétés de : *Vive la République! vive la Montagne!* Une carmagnole générale a fini la fête du matin.

« La Société Vincent-la-Montagne avait promis aux sans-culottes que le jour de la dernière décade du mois de brumaire serait un jour de fête; on avait vu pendant trop de siècles les artistes vendre leurs talents à Poissiveté des rois, à l'impudeur des courtisanes, il fallait enfin que les théâtres ouverts trop longtemps, de par le roi, le fussent enfin, de par le peuple; ses ennemis n'avaient pas manqué

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 215.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 798. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 598.

(3) Il faut évidemment lire : « 1^{er} frimaire... »

de répéter qu'un spectacle gratuit amènerait de l'indécence et une rumeur peut-être dangereuse, mais ces lâches calomniateurs n'ont pas senti la cruelle joie qu'ils croyaient se ménager, les jours où les aristocrates vont au spectacle pour de l'argent, les artistes et les sans-culottes sont insultés et avilis, le jour où le peuple s'y est rendu en masse, une tranquillité parfaite a rendu le spectacle infiniment intéressant. La représentation de *Caius Gracchus*, de ce Marat romain, a donné au peuple une grande leçon et lui a fait éprouver une vive sensation.

« Dans l'entr'acte, les cris de *Vive la République! vive la Montagne!* se sont fait entendre avec force. Le général Robert a entonné un hymne national avec ce ton qui caractérise un républicain. La ville est restée illuminée toute la nuit. L'espoir des patriotes n'a pas été trompé, il faut l'avouer avec franchise, l'opinion publique a suivi rapidement leurs mesures révolutionnaires. Les Nantais, citoyens collègues, ont repris cette énergie brûlante dont l'explosion signala leurs premiers mouvements à l'aurore de la Révolution. Partout le peuple aime la liberté, elle est gravée dans son cœur par la main de la nature, il ne faut que savoir en développer l'élan pour l'élever à toute la hauteur de la Révolution.

« *Ça va, ça va et ça ira!*

« Salut et fraternité.

« CARRIER. »

Le représentant du peuple Couturier écrit d'Étampes qu'on le prévient de Dourdan que les dons en chemises et vêtements pour les défenseurs de la patrie sont d'une activité égale à celle d'Étampes; que ceux qui ne donnent pas des vêtements donnent des assignats; il transmet à la Convention une lettre des deux sœurs Viart qui ont fait un don de 300 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Couturier (2).

Étampes, le 6 frimaire, l'an II de la République.

« Citoyens mes chers collègues,

« On me prévient de Dourdan que les dons en chemises et vêtements pour les défenseurs de la patrie sont d'une activité égale à celle d'Étampes; ceux qui ne donnent pas de vêtements envoient des assignats. Je joins ici une lettre à moi écrite qui justifie cette vérité et qui mérite mention honorable. Je rapporterai les assignats avec les autres.

« *Vive la République! cela va!*

« COUTURIER. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 215.
(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.
Cette lettre ne figure pas dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.

Lettre jointe par Couturier (1).

« A Brunchaut, 29 brumaire, l'an II de la République.

« Frères et concitoyens,

« Désirant, ma sœur et moi, répondre à l'invitation patriotique faite par la Convention nationale à chaque citoyen, d'offrir les objets qui pourraient être utiles à l'habillement et l'équipement de nos frères prêts à partir pour la défense de la patrie, et n'ayant l'une et l'autre aucun effet qui puisse servir à cet usage, nous pensons ne pouvoir mieux faire que de remettre à la Société les 300 livres ci-jointes. Connaissant le zèle et le patriotisme qui embrase tous ses membres, nous sommes persuadées qu'elle voudra bien pourvoir à l'impossibilité où nous sommes de faire mieux, en employant cette somme à l'acquisition d'effets nécessaires dont on n'aurait pas fait l'offrande, ou aux dépenses qu'exigeraient les dons que tous nos concitoyens lui apportent en foule! Spectacle ravissant pour tous les vrais patriotes, et bien fait pour intéresser en faveur de notre canton le digne représentant du peuple dont les lumières et la justice frappent tout le monde, et dont les vertus républicaines servent en ce moment d'exemple.

« Je suis fraternellement, chers concitoyens,

« VIART. »

La commune de Verrière (Verrières) adresse une décoration militaire et un assignat de 100 livres, qu'elle déclare déposer sur le Mont-Sinaï de la France pour les frais de la guerre; elle annonce qu'elle a fait porter au district 7 mares 4 gros et demi d'argenterie, et 64 livres, tant cuivre qu'étain, provenant de la dépouille de sa ci-devant église.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du conseil général de la commune de Verrières (3).

« Verrières, chef-lieu de canton, le dernier jour de brumaire, l'an II de la République.

« Citoyen Président,

« La commune de Verrières a l'honneur de vous adresser : 1^o une décoration militaire et 2^o un assignat de 100 livres dont elle fait don à la République pour les frais de la guerre. Elle vous prie de déposer son offrande sur le mont Sinaï de la France et d'assurer la Convention que le 28 brumaire elle a fait porter au district 7 mares 5 onces 4 gros 1/2 d'argenterie et

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 215.
(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 808.